

CONSEIL MUNICIPAL

☞ **REUNION DU 11 avril 2023** ☞

COMPTE RENDU SOMMAIRE

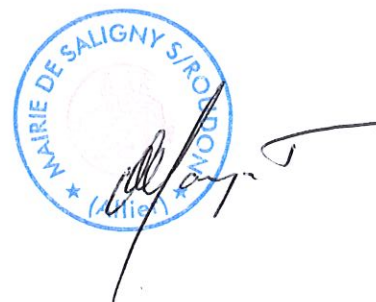
Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

Le Maire certifie que les conseillers municipaux sont convoqués ce jour par lettres individuelles et qu'un avis de cette réunion est affiché à la porte de la Mairie.

Ordre du jour :

- ▶ REAJUSTEMENT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DU PROGRAMME DE VOIRIE
- ▶ DELIBERATION PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS « IFI 03 »
- ▶ RCVCB – ETUDE DE LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DU GITE COMMUNAL
- ▶ VOTE DES BUDGETS PREVISIONNELS 2023 (COMMUNE – ASSAINISSEMENT- COMMERCE)
- ▶ INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

Le Maire, Jean-Luc MARQUANT



NOMBRE DE CONSEILLERS

Exercice : 13
Présents : 10
Votants : 12

L'an deux mil vingt-trois, le 11 avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de **SALIGNY SUR ROUDON**, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MARQUANT, Maire.

Date de la convocation : 6 avril 2023

Étaient présents : MMES et MRS MARQUANT Jean-Luc, ROUX Sylvain, CHABERT Gilles, LAINÉ Lionel, DESMOULES Maryse, CHARPIN Karine, DUBOIS Jean-Marie, KLEE Arnaud, LAMOTTE Magali, PERONNET Chantal,

Absent(s) excusé (s) : DE BARTILLAT Gérard, PACAUD Quentin, PETIT Dominique.

Absent (s) :

Procuration (s) : DE BARTILLAT Gérard à LAINÉ Lionel, PETIT Dominique à CHARPIN Karine

Secrétaire de séance : LAINÉ Lionel

PROCES – VERBAL

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents le procès-verbal et le compte-rendu du 28 mars 2023.

REAJUSTEMENT DE L'ANNEE D'ATTRIBUTION POUR LES DEMANDES DE SUBVENTION DU PROGRAMME DE VOIRIE ET DU BOULODROME

Il convient de réajuster l'année d'attribution et les demandes d'aides auprès du service de l'aménagement du territoire du Conseil Départemental de l'Allier pour l'année 2024 avec une demande d'autorisation de commencer les travaux en 2023.

a) Travaux de voirie «la forêt» « Dispositif de soutien aux travaux de voirie » 2024

Détail du Plan de financement du projet :

Dépenses HT		Recettes	
EUROVIA	12 187.50	Conseil Départemental 30 %	8 156.25
SA BOUHET	15 000.00		
DEVIS			
		TOTAL DE L'AIDE	8 156.25
		Autofinancement (70%)	19 031.25
TOTAL	27 187.50 €	TOTAL	27 187.50

b) Travaux du boulodrome « dispositif de solidarité départementale » 2024

Détail du Plan de financement du projet :

Dépenses HT		Recettes	
EUROVIA	6 698.00	Conseil Départemental 50 %	3 349.00
DEVIS			
		TOTAL DE L'AIDE	3 349.00
		Autofinancement (50%)	3 349.00
TOTAL	6 698.00 €	TOTAL	6 698.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'inscrire les projets ci-dessus au budget primitif 2023 en section d'investissement,**
- **d'adopter les plans de financement exposés en annexe de chaque programme**
- **Sollicite**

- **M le Président du Conseil départemental de l'Allier,**

Pour les soutiens et les attributions des subventions pour les projets cités ci-dessus pour l'année 2024.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS « IFI 03 »

Dans le cadre de son activité de formation en alternance notamment par l'apprentissage avec les entreprises et l'artisanat, du commerce et des services, elle a sollicité auprès de la commune, une aide financière de **46 euros par apprentis**.

A l'appui de cette demande, l'association a adressé un courrier qui comporte la liste des jeunes apprentis de la commune **soit 4 x 46 = 184 €**.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- d'accorder au centre de formation d'apprentis « IFI 03 » une subvention de .184 euros afin de poursuivre la mission au service des jeunes, de l'économie et de l'emploi dans le département. Cette dépense sera imputée au chapitre 65 du budget 2023.

MAITRISE D'ŒUVRE DU PROGRAMME RCVCB - CREATION D'UN GITE COMMUNAL

M. le Maire indique que le coût prévisionnel est estimé par la Fabrique d'Architecture sise à BOURBON-LANCY aux montants suivants : 23 760.00 € HT et 28 512.00 € TTC.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire et de se prononcer sur la proposition d'honoraires de la maîtrise d'œuvre du projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser à engager la procédure de maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet de création d'un gîte communal.

- Donne son accord pour la proposition faite par la Fabrique d'architecture sise à BOURBON-LANCY,

- Dit que des crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2023.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 - COMMUNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

Investissement

Dépenses : 1 321 167.00 (dont 200 611.00 de RAR)

Recettes : 1 321 167.00 (dont 101 614.00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 693 368.00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 693 368,00 (dont 0,00 de RAR)

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 - ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2023 - Service assainissement- arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

Investissement

Dépenses : 94 923.00

Recettes : 94 923.00

Fonctionnement

Dépenses : 12 188.00

Recettes : 12 188.00

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 - COMMERCE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2023- Commerce arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

Investissement

Dépenses : 0.00

Recettes 0.00

Fonctionnement

Dépenses : 35 394.00

Recettes 35 394.00

INFORMATIONS :

- La municipalité de SALIGNY SUR ROUDON va organiser une cérémonie le 24 juin prochain pour un **hommage à Henri CHANDAT**, marin oublié, inhumé dans le cimetière de la commune. Ce dernier a disparu dans des conditions tragiques lors d'un naufrage du sous-marin Pluviôse le 26 mai 1910 au large de CALAIS qui entraîna la mort de 27 marins présents à son bord.

QUESTIONS DIVERSES :

- La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le mardi 16 mai à 19 h 30 en Mairie.